

Règlement des records jurassiens

1. Records valables

La liste des records jurassiens reprend les records qui sont officiels au sein de la Fédération Suisse de Tir.

2. Condition de validation

Seuls les membres qui ont une licence A dans une société de la FJT dans la discipline concernée peuvent prétendre à un record. Les compétitions valables sont régies dans les dispositions d'exécutions du règlement des finances.

3. Validité

Le présent règlement entre en vigueur à partir du mois de janvier 2025. Tout autre règlement précédent est obsolète.

Au nom de la Fédération Jurassienne de Tir

Le Président



Yannick Vernier

La Trésorière



Esther Jeannotat